



## Cour commune et indivision

Par **trenytia**, le **13/06/2009** à **23:02**

Bonjour,

j'ai acheté une maison ou sur l'acte notarié à la page où se trouve le plan de situation et le plan parcellaire il est indiqué

Cadastrée section : C n°196 (maison) n°577 (terrain) et 465 (cour commune)

nous rencontrons quelques difficultés avec les voisins, certains possèdent un droit indivis sur la cour

quels droits ont-ils sur la cour commune ??

Quels sont mes droits sur cette cour ??

Merci d'avance ,